

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08
VISANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2017, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2017-08 visant la modification de son schéma d'aménagement dans le but d'agrandir un îlot industriel situé à Sayabec.

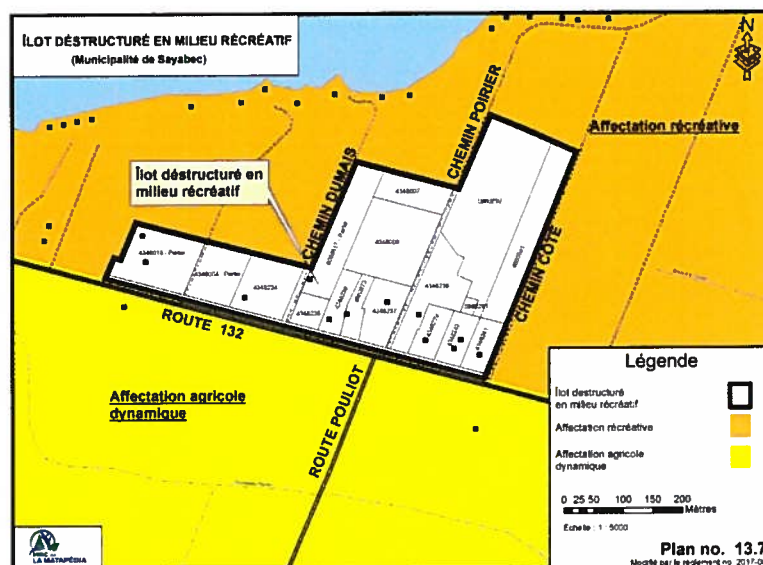
RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION APPORTÉE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

La modification proposée au schéma d'aménagement par le projet de règlement 2017-08 vise l'agrandissement de l'îlot industriel (aussi appelé îlot déstructuré) situé sur la route 132 à l'intersection de la route Pouliot à Sayabec.

Bien que localisé dans un milieu à potentiel de développement récréatif lié à la proximité du lac Matapédia, l'îlot industriel est caractérisé par la présence de résidences et d'industries implantées antérieurement au schéma d'aménagement et ne présente plus aucune perspective d'avenir pour les activités récréatives.

Les industries présentes dans ce petit îlot de 4.026 hectares sont en constante expansion depuis les 15 dernières années. Pour répondre à leurs perspectives de croissance l'îlot doit être agrandi à 15.64 hectares (voir croquis ci-après) pour combler les besoins en espace pour la construction de nouveaux bâtiments, l'aménagement de stationnements et l'entreposage.

Cette modification du schéma d'aménagement implique l'obligation pour la municipalité de Sayabec de modifier sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte des dispositions contenues dans le projet de règlement no 2017-08.



2. Le projet de règlement no 2017-08 sera soumis à la consultation de la population lors d'une assemblée publique qui aura lieu le **11 octobre 2017 à 19h30**, au 123, rue Desbiens, 4^{ième} étage, terrasse Sainte-Ursule, à Amqui. Au cours de cette assemblée, le conseil de la MRC présentera la modification proposée par ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement no 2017-08 ainsi que le document indiquant les modifications que la municipalité de Sayabec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, peuvent être consultés au bureau de la MRC de La Matapédia, situé au 123, rue Desbiens, 5^{ième} étage, terrasse Sainte-Ursule, à Amqui du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui, ce 19^{ième} jour du mois de septembre 2017



Joël Tremblay, secrétaire adjoint